



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **0101PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 5 septembre 2023 à 19h30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Absence de Samuel St-Pierre.

#### **Quorum**

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2023-09-01

#### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal du 15 août 2023.

3. Correspondance

#### **4. LÉGISLATION**

4.1 Dépôt du certificat de la tenue de registre pour règlement d'emprunt 342-2023

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Lecture et approbation des comptes

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5.2 Inscription formation secouristes en milieu de travail

5.3 Contrat pour l'aménagement de jeux d'eau

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE**

#### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

7.1 Dépôt d'une demande au PAVL volet redressement

7.2 Dépôt d'une demande au PAVL volet accélération

7.3 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

#### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **9. URBANISME**

#### **10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES**

10.01 Don- Centre d'écoute et de prévention suicide

#### **11. VARIA**



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-09-02

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2023**

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2023.

ADOPTÉE

### **3. CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance est déposée.

### **4. LÉGISLATION**

#### **4.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 342-2023**

La secrétaire-trésorière dépose le « Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter » qui mentionne que le règlement 342-2023 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

### **5. ADMINISTRATION**

2023-09-03

#### **5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

AGISKA COOPERATIVE	436.56 \$
AQUATECH	6 536.35 \$
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	92 820.61 \$
CEDRIERE ST-EDMOND	160.97 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	267.38 \$
CLAUDE JOYAL INC.	193.18 \$
COMITE DES LOISIRS ST-BONAVENTURE	500.00 \$
DANIELLE HAMEL	200.00 \$
DESJARDINS ASS. COLLECTIVES	2 262.09 \$
DLM INC	53.01 \$
DUROCHER DAUPHINAIS JULIEN, NOTAIRES	718.59 \$
ENTREPRISE E. BELANGER	3 225.05 \$
FERME BONAVENTURE INC.	536.80 \$
FERME C.C.M. INC.	500.92 \$
GARAGE LOUIS LAFLEUR INC	21.34 \$
GROUPE 132 INC	36 809.25 \$
GROUPE CCL	137.97 \$
HYDRO QUEBEC	1 910.63 \$
JOSEPH GUILMETTE	99.15 \$
LES PÉTROLES HUBERT GOUIN	1 619.46 \$
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	133.93 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	9 841.34 \$



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

MARIE-EVE CHABOT	100.00 \$
MEGABURO	31.37 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	36.79 \$
MIKAEL BOUCHARD	47.64 \$
PAVAGE DRUMMOND INC.	21 624.69 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 704.73 \$
ROBERT CHIASSON	450.00 \$
SANIXEL INC	234.43 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	70.71 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	511.64 \$
ZEN MÉDIA	84.31 \$
SALAIRES D'AOÛT 2023	18 913.76 \$

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-09-04

### **5.2 INSCRIPTION FORMATION SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL**

Considérant qu'une subvention nous ait accordé par la CNESST pour le cours de secouristes en milieu de travail;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'inscription de Martine Tessier et de payer les frais de déplacement pour assister à la formation qui aura lieu à Drummondville, cet automne.

ADOPTÉE

2023-09-05

### **5.3 CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Bonaventure a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM en lien avec le comité de sélection suivant l'appel d'offres public pour services professionnels pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau numéro d'appel d'offres 20230504;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues :

- LES INDUSTRIES SIMEXCO INC.
- Tessier Récréo-Parc Inc.
- Méridien Maritime Réparation (soumissionnaire non-conforme)

Soumissionnaire	Montant Avant taxes	Pointage final
Tessier Récréo-Parc Inc.	174 629,75\$	67
Les industries Simexco Inc.	174 829,87\$	83



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

ATTENDU la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat no 20230504 à la firme « Les industries Simexco Inc. » étant le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- adjuger à « Les industries Simexco Inc.» le contrat 20230504 pour la conception et l'aménagement d'une aire de jeux d'eau, au montant de 201 010,65 \$ taxes incluses.
- de mandater la FQM à effectuer la surveillance par le service d'ingénierie lors de la confection des jeux d'eau pour un budget estimé de 11 500\$;

Les activités faisant l'objet de la présente offre de services sont :

- Prendre connaissance des plans et devis;
- Effectuer la surveillance terrain pendant les travaux;
- Planifier les réunions ou visites de chantier et rédiger les comptes-rendus;
- Effectuer la surveillance bureau et répondre aux questions de l'entrepreneur ;
- Rédiger et recommander les demandes de paiements ;
- Préparer les certificats d'acceptation provisoire et finale.

ADOPTÉE

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE**

#### **7.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PAVL VOLET REDRESSEMENT**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jessy Grenier, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2023-09-06



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2023-09-07

### **7.2 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PAVL VOLET ACCÉLÉRATION**

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- que le conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jessy Grenier, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

2023-09-08

### **7.3 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que la municipalité de Saint-Bonaventure demande aux gouvernements du Québec et du Canada :
  - De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
  - D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
  - De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
  - De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
  - De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Martin Champoux, à la Chambre des communes, ainsi que Donald Martel à l'Assemblée nationale, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE



## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution  
ou annotation

2023-09-09

### **8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **8.1 ACHAT BACS MATIÈRES ORGANIQUES**

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement:

- de procéder à l'achat de 9 bacs pour matières organiques, tel que soumissionné par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour un montant de 98 \$ plus taxes chacun.

ADOPTÉE

### **9. URBANISME**

#### **10. LOISIRS**

2023-09-10

##### **10.01 CENTRE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION SUICIDE**

Considérant qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui, célèbre cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire, intervient en écoute et en prévention du suicide en apportant réconfort et accompagnement aux personnes qui vivent de la détresse psychologique;

Considérant que ces sommes permettront de continuer à offrir et à maintenir gratuitement des services à la population de la MRC de Drummond comme elles ont permis l'an dernier de donner des services aux endeuillés par suicide en individuel et en groupe;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 200 \$ à titre de don pour l'année 2023.

ADOPTÉE

#### **11. VARIA**

##### **11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS**

**ADMINISTRATION** : Vandalisme Chalet Fafard, – *Tolérance zéro!* – Nous en payons tous le prix / Dénoncez tout acte de vandalisme dont vous êtes témoins en composant le 310-4141.

Votre appel demeurera confidentiel.

##### **LOISIRS** :

- Inscription cours session d'automne (loisirs@saint-bonaventure.ca):
  - Danse Country – dès le 21 septembre
  - Karaté – dès le 12 septembre
  - Matinées mères-Enfants- dès le 20 septembre
  - Pickleball intérieur- dès le 18 septembre / possibilité de jouer librement à l'extérieur sur le terrain au Parc Patrick Lalime
  - Yoga – dès le 13-14 septembre
  - Atelier Multimédias – dès le 11 septembre
  - Dessins – dès le 14 septembre
- Le conseil désire remercier toute l'équipe du camp de jour de l'été 2023 qui a accueilli 73 enfants cet année.

*Suivez-nous sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Bonaventure!*



N° de résolution  
ou annotation

2023-09-11

## Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 08.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et  
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière